



Soçieté de recouvrement

Par **Adonissa**, le **04/03/2013** à **02:30**

[fluo]bonjour[/fluo]

Est- ce qu une soçieté de recouvrement est en droit de facturer des frais de recouvrement ?
.Ma situation est que je vis dans la précarité , (je perçois l allocation adulte handicapé
) (AAH)n ayant pas fait mensualiser mon assurance automobile ont me réclame un an d
assurance auquel des frais de recouvrement ont etés ajoutés....je tiens à précïser que je ne
peux pas vendre le véhicule du fait que je n en suis pas propriaitaire, je n en suis que l
utilisatrice.Que faire pour m en sortir ?

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **04/03/2013** à **06:09**

Bonjour,

Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps
de vous répondre

Par **Adonissa**, le **04/03/2013** à **06:52**

Bonjour , veuillez m excuser je suis tellement paniquée à cause de la lettre que j ai reçue de
la soçieté de recouvrement que je n y avais pas pensée... , je vous remerçie d avance pour la
réponse .Cordialement . Adonissa .